ATTESTATION

La	Société				Situ	iée à					,
repre	ésentée	par						en	sa	qualité	de
				,	att	este	par	la	prés	sente	que
				, sala	rié(e)	de	notre	Soc	iété	depuis	le
bénéficie du régime collectif frais de santé institué au niveau de la											
branche de l'Immobilier.											
Ce régime, mis en place par Accord du 23 novembre 2010, étendu par arrêté du 13 juillet 2011 (publié au Journal Officiel du 23 juillet 2011), est obligatoire pour l'ensemble des salariés entrant dans le champ d'application de la Convention Collective Nationale de l'Immobilier. Il est souscrit auprès de l'assureur désigné par l'Accord (IPGM institution de prévoyance du Groupe Mornay). L'adhésion du salarié a pris effet le											
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.											
					Signatu	ıre du r	eprésent	tant lég			